



LOI DEBRÉ - PRINCIPES ESSENTIELS

LA LOI RECONNAÎT QUE

- ➔ Il existe un enseignement public
- ➔ Et un enseignement privé sous contrat

ÉTABLISSEMENTS SOUS CONTRAT S'ENGAGENT À

- ➔ Suivre les programmes officiels
- ➔ Accueillir tous les élèves sans discrimination
- ➔ Respecter la liberté de conscience des élèves

L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT À

- ➔ La prise en charge des salaires des enseignants - Budget Education Nationale
- ➔ Les dépenses de fonctionnement (chauffage, entretien, matériel pédagogique) de la même manière qu'une école publique

GARANTIR LE LIBRE CHOIX DE L'ENSEIGNEMENT



✗ PAS DE FINANCEMENT PUBLIC POUR :

Les bâtiments : construction, achat, gros travaux

Le caractère propre religieux de l'établissement

C'EST QUOI UN FORFAIT ?

C'est une dépense obligatoire versée par les collectivités territoriales et calculée sur la base du coût de scolarisation d'un élève du public. Ce forfait doit permettre aux établissements privés sous contrat de couvrir les dépenses de scolarité (pédagogiques, matériel et personnel non-enseignant, etc.)

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT REPARTITION DES FINANCIEMENTS

CE QUE DIT LA LOI

ÉTAT = ENSEIGNANTS & PROFESSEURS



COLLECTIVITÉS

Forfaits d'externe ou communal

LES RÉGIONS
POUR LES LYCÉES

LES DÉPARTEMENTS
ET MÉTROPOLIES
POUR LES COLLÈGES

LES COMMUNES
POUR LES ÉCOLES

FAMILLES
Contribution familiale

BÂTIMENTS
construction, rénovation +

DIMENSION RELIGIEUSE & SPIRITUELLE

POURQUOI NOUS NOUS MOBILISONS ?



NON-RESPECT DE LA LOI DEBRÉ : LES PARENTS REFUSENT DE PAYER À LA PLACE DES COLLECTIVITÉS

ALERTER LES FAMILLES QUI SERONT À TERME TOUTES IMPACTÉES

Nous souhaitons alerter les familles qui ont fait le choix de scolariser leurs enfants dans des établissements privés catholiques sous contrat sur le désengagement accéléré des collectivités territoriales, notamment dans le financement légal des établissements de leurs enfants.

UN IMPACT NATIONAL DE 450€/AN/ÉLÈVE

DOUBLE PEINE POUR LES FAMILLES : IMPÔTS ACQUITTÉS, LOI NON RESPECTÉE, FACTURES ALOURDIES

C'est 140€/élèves/an de plus qui vont être imposés aux parents des collèges privés de la métropole. En tant que contribuables, ce n'est pas entendable ! Nous ne pouvons pas toujours palier aux manquements des collectivités !

IMPACTE LES FAMILLES DE LA MÉTROPOLE DE 140€/AN/ÉLÈVE

RENDE LE PRIVÉ HORS DE PORTÉE POUR LES FAMILLES MODESTES

La « sanction » de la métropole force les familles à payer toujours plus. Cette politique fragilise la mixité scolaire et creuse les inégalités : seules les familles les plus aisées peuvent encore choisir l'enseignement privé, alors que la loi Debré garantit que ce choix est ouvert à tous.

**PRIVÉ INACCESIBLE
= MIXITÉ MENACÉE**

*étude nationale de la FNONGEC 2025



L'APEL du Rhône, représentant l'ensemble des familles du Rhône et de la Métropole, se mobilise et n'en restera pas là !

Nous appelons toutes les familles à agir avec nous pour stopper ces dérives. Ne pas respecter la loi, c'est ne pas respecter nos écoles et surtout nos enfants.

Nous comptons sur votre soutien actif dans les semaines à venir et nous vous demandons de rester prêts à passer à l'action. Ensemble, faisons respecter nos droits et protégeons l'avenir de nos enfants !

Suivez nous sur les réseaux, relayer c'est déjà agir !

